

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-16

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 813 Ex RN 113

DEVOLUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure le marché concernant la route départementale 813 Ex RN 113.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 11 septembre et 18 septembre 2006, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché suivant, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à l'entreprise proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution suivants : prix 90 % et délai d'exécution 10 %.

Ex RN 113 – Aménagement traverse – DIEUPENTALE (RD 813)

- Montant : 579 855.01 €TTC
- Délai d'exécution : 3 mois
- Attributaire : SCREG Sud-Ouest (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- . l'ensemble du marché d'aménagement de la route départementale 813 – Ex RN 113 avec l'entreprise et pour le montant cité ci-dessus ;
- . toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-16

**AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 813
DEVOLUTION DU MARCHE**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 11 et
18 septembre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du
département l'ensemble du marché d'aménagement de la route départementale
813 suivant :

- Montant : 579 855.01 €TTC
- Délai d'exécution : 3 mois
- Attributaire : SCREG Sud-Ouest (82)

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du
département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de
prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,